

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

Abonnements d'un an: Montréal, \$2.00.

Canada et États-Unis, \$1.50.

Europe, \$3.00 (15 francs.)

VOL. XVI

MONTREAL, VENDREDI 12 AVRIL, 1895

No 6

Ci et là.

Les taxes provinciales. L'honorable M. Taillon a, dit-on, déclaré récemment, dans une assemblée publique, que la taxe de licence sur le commerce serait prochainement abolie et qu'ensuite le gouvernement verrait à l'abolition graduelle de la taxe sur les mutations de propriétés.

Cette bonne nouvelle nous est venue par la voie des journaux politiques; elle n'a, d'ailleurs, pas été démentie; de sorte que l'on peut la regarder comme authentique et s'en réjouir, malgré qu'elle ait encore beaucoup de vague dans les termes.

Dans une conversation que nous avons eue avec M. Taillon, en février dernier, il nous avait dit à peu près la même chose, mais avec encore plus de vague. "Lorsque nous aurons, a-t-il dit, mis au net notre situation financière, établi au juste notre passif et arrêté définitivement quelles sont les subventions aux chemins de fer que nous aurons à payer, nous chercherons à régler nos dépenses de manière à pouvoir abolir, d'abord, les taxes commerciales, puis la taxe sur les mutations d'immeubles. Nous maintiendrons probablement la taxe sur les successions."

Espérons qu'il tiendra parole et que son "prochainement" ne sera pas trop éloigné.

Manitoba et ses Ecoles On nous menace d'une insurrection, au Manitoba, pour peu que le gouvernement fédéral persiste à vouloir y faire respecter la constitution. Beaucoup de braves gens en sont effrayés et, devant les menaces de résistance que fait le parti ministériel du Manitoba, ils se disent: Jamais le gouvernement fédéral n'osera employer la force pour faire exécuter son *Remedial Order*.

Nous croyons que l'on s'effraie à tort. Que demandent les catholiques? Le droit de se taxer pour leurs écoles et de ne pas payer de taxes pour les écoles publiques. C'est un droit qu'ils pourront exercer librement, dès que le parlement

Semaine du 5 Avril

2264 abonnés réguliers 2264

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

fédéral aura passé la loi nécessaire. Ce sera la loi, et par conséquent, ils n'auront qu'à faire leurs répartitions pour leurs écoles et à refuser de payer la taxe des écoles publiques. Si le gouvernement du Manitoba n'acquiesce pas à la loi fédérale, que peut-il faire? Poursuivre les catholiques devant les tribunaux? Mais les tribunaux appliqueront la loi, et ce sera la loi fédérale qu'ils appliqueront.

Il est bien clair que les partisans de M. Greenway et Martin n'iront pas percevoir à main armée la taxe des écoles publiques. Dès lors, toutes ces menaces de résistance, de défiance, d'insurrection, ne sont qu'un simple bluff.

Vérifiez vos Factures On nous a signalé un genre d'escroquerie dont plusieurs épiciers auraient été victimes tout récemment. Ces épiciers achetaient de la farine d'avoine soit à la poche, soit au quart; la poche leur était facturée au poids ordinaire, 80 livres, le quart, à 160 livres; tandis qu'on leur livrait des poches de 60 livres et des quarts de 140 livres. Nous n'avons pu obtenir de la personne qui nous a signalé ce fait, le nom de la maison aussi peu scrupuleuse et, jusqu'à preuve du contraire, nous voulons croire qu'il y a eu erreur plutôt que tromperie consciente.

Mais c'est une occasion pour nous de revenir sur le conseil donné plus d'une fois dans ces colonnes: Vérifiez vos factures en les pointant avec les marchandises aussitôt qu'elles sont livrées. Ce n'est pas seulement

une garantie contre toute tentative de tromperie de la part du fournisseur; c'est aussi un moyen de rendre service à la maison de gros, en lui signalant des erreurs qu'elle s'empressera de rectifier, parce qu'elle pourra s'en rendre compte elle-même, si on la notifie immédiatement; tandis que si on laisse écouler un mois, deux mois, trois mois, elle ne peut plus, en règle générale, en retracer la source.

S'il vous manque un paquet, un quart, si la douzaine n'est pas complète, la maison de gros, avisée immédiatement, trouvera si l'erreur a été commise dans ses magasins, ou si la marchandise qui manque a été perdue pendant le transport; et dans ce dernier cas, elle pourra exercer son recours contre la compagnie qui a fait le transport. Chose qui lui sera impossible, si l'on attend trop longtemps avant de l'aviser.

Donc, n'oubliez pas de vérifier, de chèque, si vous aimez mieux, vos factures avec les marchandises aussitôt la livraison. C'est l'intérêt du détailleur et aussi du fournisseur.

L'âge de l'or Cette fin du XIX^{ème} siècle menace de devenir l'âge des mines d'or. La fièvre de l'or paraît reprendre toute la vigueur qu'elle avait lors de la découverte des placers de Californie, il y a une cinquantaine d'année. Aujourd'hui, c'est l'Afrique méridionale qui est le champ de l'exploitation des mines d'or. Dans la Californie, l'or se présentait en placers, c'est-à-dire en poudre ou en pépites dans les sables des rivières et l'exploitation en était très simple. Une pelle, un sas, c'était tout l'outillage nécessaire. En Afrique, l'or ne se présente qu'amalgamé avec d'autres minéraux et exige une exploitation industrielle plus compliquée. Aussi la fièvre de l'or a déserté le champ d'exploitation lui-même, pour envahir les marchés financiers d'Europe où se forment les compagnies qui exploitent les mines. Depuis près d'un an, une foule de compagnies ont été lancées à Londres et à Paris, et,